

LIVRET D'ACCUEIL

destiné aux stagiaires entrant en formation



Dans un souci d'accompagnement **CAP DIGIT** fournit à tout futur stagiaire un livret d'accueil contenant toutes les informations nécessaires relatives aux locaux et à la composition de l'équipe pédagogique...

Nous sommes situés au : **28, Rue Waldeck Rousseau
42170 Saint Just Saint Rambert**

Horaires d'ouverture :

du Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.



 Notre établissement accueille les Personnes en Situation de Handicap (PSH). Une **place de stationnement** est réservée aux Personnes à mobilité réduite (PMR). Consulter notre livret d'accueil destiné aux apprenants en situation de handicap.

→ Contactez notre **Référent Handicap** au **04 77 55 66 88** pour déterminer les adaptations nécessaires (*1 mois avant la formation*).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Notre entreprise développe depuis 1988 son activité de services et de conseils auprès de personnes désireuses de se former.

Une équipe à votre disposition :



Johan

Gérant
Référent
Handicap

Sylvie

Assistante
Qualité

Patrick

Formateur
Bureautique

Catherine

Formatrice
Bureautique

William

Formateur
Analyse de
données

Lucie

Formatrice
Communication
PAO

Pascal

Formateur
PAO

Samuel

Formateur
DAO

Référent de formation

Votre interlocuteur privilégié dans l'organisation, le suivi et le bilan de votre formation est **Mr ROYON**. Il définira avec vous votre parcours de formation.

Formation

- Le personnel pédagogique élabore et réalise les formations en fonction des niveaux et des objectifs fixés avec les stagiaires.
- Nos prestations permettent l'accomplissement de chaque projet selon des compétences, des parcours, des attentes et des besoins de chacun.

Évaluation / Fin de formation

- A la fin de votre parcours, vous allez passer une évaluation qui a pour objectif de valider un niveau d'apprentissage.
- Nous vous contacterons 6 mois après la formation afin de faire le point sur vos compétences acquises et ajuster vos besoins.

Renseignements, inscription et délai d'accès

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements, s'inscrire ou avoir des infos précises sur les délais d'accès à une formation peut nous contacter au **04 77 55 66 88**.

Chaque stagiaire doit fournir l'ensemble des éléments nécessaires à la constitution de son dossier administratif.

Nous vous répondrons dans les meilleurs délais (Délai max : 1 semaine).



CAP DIGIT s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous nos apprenants d'accéder à nos différentes formations et de développer leur potentiel.

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent ou souffrant d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation. **CAP DIGIT** s'engage ainsi à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Étudier des aménagements spécifiques pour accompagner tout au long de la formation ;
- Faire le lien entre les différentes services de notre organisme de formation
- L'accompagner dans ses démarches

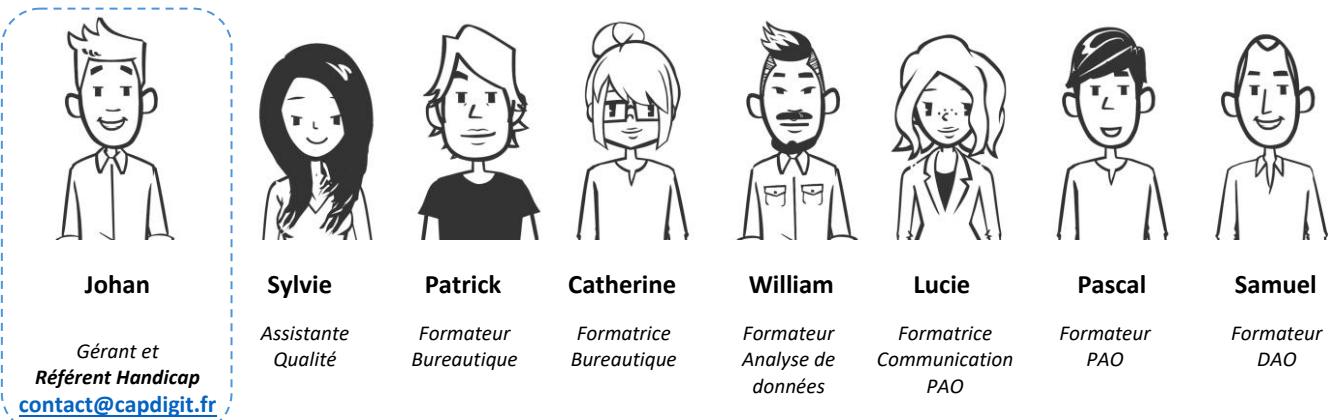
CAP DIGIT déploie les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation de handicap. Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et **CAP DIGIT** ne peut être tenu pour responsable dans le cas où celui-ci ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'obtention de sa certification.

Ce livret contient les informations essentielles concernant l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, ainsi que les aménagements mis en place. Vous y trouverez également les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.

1 Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

1.1 Qui m'accompagne ?

CAP DIGIT dispose d'un **Référent Handicap**. Sa mission : veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de notre organisme de formation :



Il est l'interlocuteur privilégié dans vos démarches et vous permet d'accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité. Il est également l'interlocuteur des équipes pédagogiques dans la prise en compte de votre situation de handicap au sein de **CAP DIGIT**.

1.2 Comment se déroule ma formation ?

L'accompagnement se déroule en 3 étapes



1.3 Quand parler de mon handicap ?

Vous pouvez faire part de votre handicap directement auprès du Référent Handicap, il vous suffit de lui envoyer un mail. Dès qu'il est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation. Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de nous fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation :

- RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)
- PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)
- AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)
- ALD (Affection de Longue Durée)
- AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé). Concerne les enfants < 20 ans.

1.4 Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de votre entretien avec le Référent Handicap **CAP DIGIT**, il déterminera avec vous les aménagements à mettre en place. Selon votre situation, ces aménagements peuvent différer.

1.5 Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Durant toute votre formation, le Référent Handicap reste à votre écoute si vous en ressentez le besoin. Il suit votre évolution et assure une liaison entre vos intervenants et les services administratifs de **CAP DIGIT**. Il s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

Il peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation :

L'AGEFIPH : [https://espace-emploi.agefiph.fr/Loire-\(42\)-Emploi](https://espace-emploi.agefiph.fr/Loire-(42)-Emploi)

Le FIPHFP : <https://www.fiphfp.fr/nos-regions/auvergne-rhone-alpes>

CAP EMPLOI : <https://www.capemploi-42.com/>

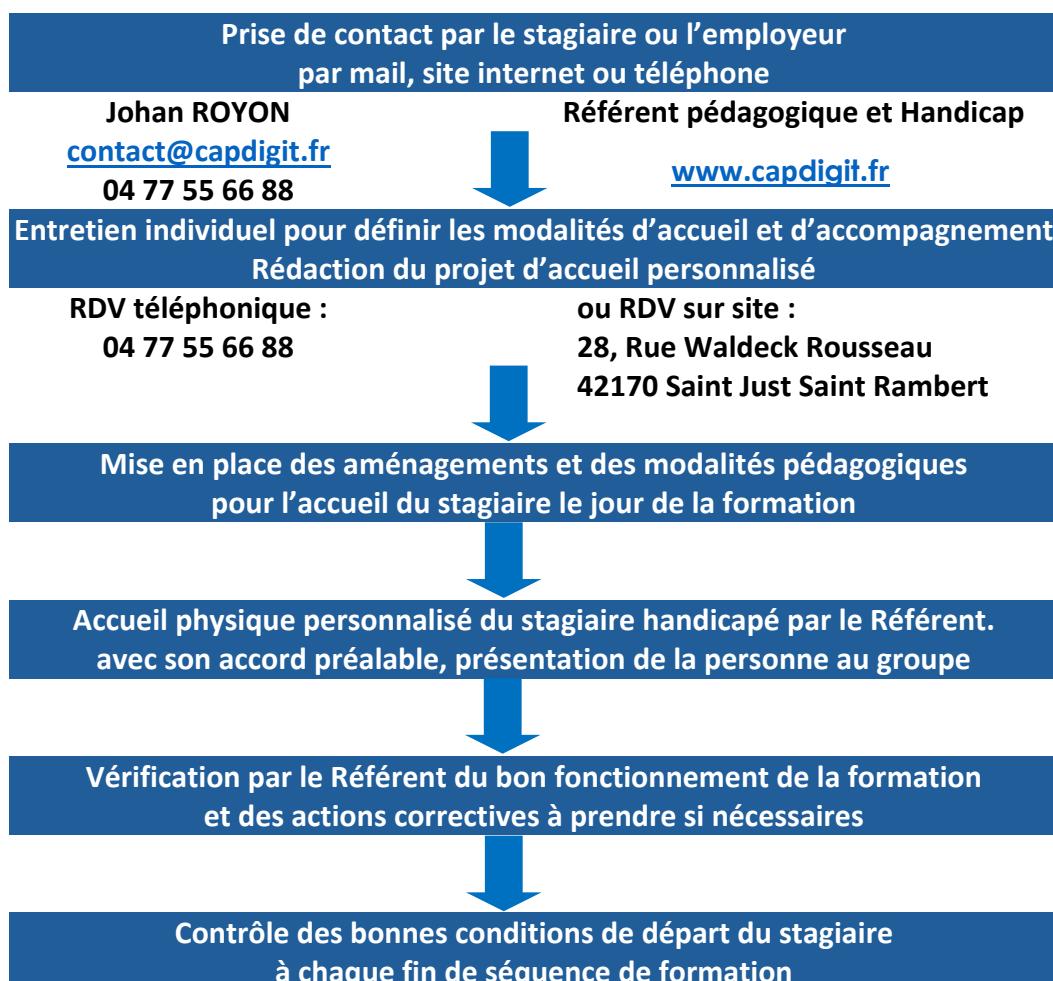
LA MDPH 42 : https://www.loire.fr/jcms/lw_1326999/fr/la-maison-loire-autonomie-handicap-mdph

2 Apprentissage et Handicap

Pour tout apprenant en situation de handicap, **CAP DIGIT** met en place un accompagnement spécifique tout au long de la formation :

- Information sur les formations proposées : aide à la définition de votre projet professionnel et préparation à l'apprentissage (conditions d'accueil en relation avec votre situation de handicap)
- Échanges avec l'employeur et les partenaires impliqués tout au long du parcours en apprentissage.
- Parcours de formation adapté et contractualisé : prise en compte de votre situation individuelle, adaptation de votre parcours en fonction de vos besoins.
- Suivi du parcours et des ajustements en fonction de l'évolution des besoins en concertation avec votre employeur et les partenaires concernés

3 Procédure d'accueil Handicap chez **CAP DIGIT**



4 Accessibilité jusqu'à chez CAP DIGIT

28 rue Waldeck Rousseau – 42170 Saint-Just-Saint-Rambert

Tél : 04-77-55-66-88



Par la voie rapide (La Fouillouse – Saint Marcellin en Forez)
Sortir à Saint-Just-Saint-Rambert
 Puis **Direction Saint-Genest-Lerpt – ZI LA VERRERIE**
 tout droit jusqu'au feu, après le 2^{ème} feu 1^{ère} à droite



 Accessible aux personnes à mobilité réduite.

Une place de stationnement est réservée. Contactez-nous au 04 77 55 66 88 pour nous informer de votre arrivée.
 Une salle de formation est accessible depuis le parking.

5 Textes à consulter

[Loi du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi)

[Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005](#) relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles

[Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005](#) relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

[Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#) pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Mis à jour le 1^{er} décembre 2025, à Saint-Just Saint-Rambert